

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 6 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	14
Nombre de votants	15

L'an deux mille vingt-six, le lundi 6 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre ALBRIEUX, Maire.

Étaient présents : Alexandre ALBRIEUX, Pascal BAUDIN, Isabelle GORIN, Philippe EXCOFFIER, Alice CHARPENTIER, Sami BAUDIN, Alexandra PACUSZKA, Caroline NEYRET, Léa NORAZ, Laëtitia RUIZ, Romain MALLEVAL, Stéphane LEVAVASSEUR, Fabienne MILLIEN-FORESTIER, Denis BOUVIER.

Absent ayant donné procuration : Louis SALOMON à Alexandre ALBRIEUX.

Date de convocation : 29 juin 2026.

Alice CHARPENTIER a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026

→ **Approuvé à l'unanimité.**

Monsieur le maire soumet au vote la mise en place d'un huis clos pour les points suivants :

- . Personnel communal
- . Informations diverses

→ **Approuvé à l'unanimité.**

I AFFAIRES FONCIERES

Vente du bâtiment « les Angeliers » à la société CÉVÉO dans le cadre de la levée de l'option d'acquisition prévue au bail

Monsieur le Maire rappelle les modalités de location.

Le bail signé entre la commune et la société CEVEO prévoit une option d'acquisition au profit du locataire pour un prix de vente fixé à 300 000 € HT, sous réserve que :

- L'acquéreur/locataire soit à jour du paiement de l'ensemble des loyers dus au titre du bail ;
- L'acquéreur/locataire ait réalisé un programme de travaux d'un montant minimum de 300 000 € HT ;

Le bâtiment « Les Angeliers » est situé sur les parcelles nouvellement cadastrées à la suite du document modificatif du parcellaire cadastral du 2 juin 2026 établi par le géomètre expert GE-ARC :

- Section C n° 2435 d'une superficie de 3 001 m² ;
- Section C n° 2433 d'une superficie de 16 m² ;
- Section C n° 2434 d'une superficie de 77 m² ;

soit une superficie totale de 3 094 m².

L'ensemble des conditions contractuelles permettant l'exercice de l'option d'acquisition étant réunies, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de l'acte de vente.

Fabienne MILLIEN-FORESTIER demande à quelle date la levée d'option devait avoir lieu ?
Monsieur le maire répond qu'elle aurait dû avoir lieu le 31 décembre 2025 mais que la situation par laquelle est passée la société CEVEO ainsi que les élections municipales ont retardé la levée d'option.
Denis BOUVIER demande à ce que la taxe foncière soit réglée par CÉVÉO en sa totalité.
Monsieur le maire répond que cela est le principe déjà en vigueur.
Fabienne MILLIEN-FORESTIER demande si l'acte de vente sera signé de façon rétroactive ?
Monsieur le Maire précise qu'il faudra voir ces points avec les notaires respectifs de chaque partie.

→ **Approuvé à l'unanimité**

II MODALITÉS DE GESTION ET DE FINANCEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION CALYPSO

Proposition de surseoir à ce point car il manque des informations sur le projet de financement des travaux de la STEP. Problème avec la DGFIP.

→ **Approuvé à l'unanimité**

Fabienne MILLIEN-FORESTIER demande à quelle fréquence ont lieu les contrôles de eaux de rejet et si les résultats non satisfaisants sont toujours constatés aux mêmes périodes ?
Monsieur le Maire indique que les contrôles sont effectués de façon aléatoire et qu'un suivi rigoureux de ces mêmes contrôles est effectué par les personnels de la STEP.

III MARCHÉ COMMUNAL / MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PARITAIRE

Le marché communal a lieu tous les jeudis des saisons hivernales et estivales

Suite aux élections municipales du mois de mars dernier, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la modification des membres de la commission paritaire du marché communal.

Il rappelle que cette commission est composée de :

- Deux représentants de la Commune de Valmeinier (1 titulaire et 1 suppléant)
- Deux représentants des commerçants sédentaires (1 titulaire et 1 Suppléant)
- Un représentant des commerçants non sédentaire

Le Conseil Municipal désigne :

- Madame Isabelle GORIN, représentante titulaire de la Commune,
- Monsieur Sami BAUDIN, représentant suppléant de la Commune,
- Monsieur Stéphane LEVAVASSEUR, représentant titulaire des commerçants sédentaires
- Madame Alexandra PACUSZKA, représentante suppléante des commerçants sédentaires
- Madame Virginie BARBIER, représentante des commerçants non sédentaires

Cette commission règle les problèmes relatifs aux emplacements, étudie les demandes des exposants, ...

→ **Approuvé à l'unanimité**

IV INSTAURATION DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES AU PROFIT DES AGENTS PUBLICS DE LA COLLECTIVITÉ

Le « forfait mobilités durables », d'abord instauré dans le secteur privé, a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durables que sont le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

Le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 permet l'application de ce dispositif aux agents territoriaux, qu'ils soient fonctionnaires stagiaires, fonctionnaires titulaires ou contractuels de droit public.

Il est proposé d'instaurer, à compter du 6 juillet 2026, le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics de la commune de Valmeinier dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail selon les modalités pendant un minimum de 30 jours par an.

Le montant annuel du "forfait mobilités durables" est fixé à (art. 3 décret n°2020-1547 du 9 déc. 2020 et art. 2 arr. min. du 9 mai 2020) :

- 100 euros lorsque l'utilisation du moyen de transport éligible est comprise entre 30 et 59 jours ;
- 200 euros lorsque l'utilisation du moyen de transport éligible est comprise entre 60 et 99 jours ;
- 300 euros lorsque l'utilisation du moyen de transport éligible est d'au moins 100 jours.

Fabienne MILLIEN-FORESTIER demande des précisions sur le mode de calcul.

Monsieur la mairie indique qu'il est pris en compte le nombre de jours travaillés dans la collectivité avec utilisation d'un moyen de transport durable.

→ **Approuvé à l'unanimité.**

V PERSONNEL COMMUNAL

ATSEM - Avancement au grade supérieur.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité titulaire du grade Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles réunit les conditions pour être promu au grade de Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

→ **Approuvé à l'unanimité.**

Ouverture d'un poste d'ingénieur territorial contractuel.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une réflexion sur la restructuration des services techniques s'est tenue.

Il en est ressorti que les agents en place ne peuvent pas gérer actuellement toutes les missions techniques et administratives.

Il est proposé de créer à compter du 1er Août 2026 un emploi permanent d'ingénieur territorial contractuel compte tenu de cette restructuration.

L'agent devra être titulaire d'un diplôme de niveau requis pour accéder au cadre d'emplois ou aux fonctions d'ingénieur technique et justifier d'une expérience professionnelle en rapport direct avec les missions du poste.

→ **Approuvé à l'unanimité.**

VI COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Commission scolaire présentée par Caroline NEYRET.

Le conseil d'école s'est réuni le 30 juin 2026.

Plusieurs sujets ont été évoqués :

- Les fournitures et les livres ont été commandé par la mairie.
- Mise en place du protocole sur la santé mentale.
- Bilan du voyage scolaire en Ardèche qui s'est très bien passé.
- Organisation de l'année scolaire 2026/2027 identique à cette année. La rentrée scolaire sera le mardi 1er septembre. Il y a 36 enfants hors saison et 43 enfants en saison.
- A la rentrée 2026, deux élèves rentrent au collège. Le directeur a eu une réunion au collège Paul Mougin le 11 juin dernier. Il n'y a plus de visite du collège organisées sur le temps scolaire pour des raisons de responsabilités.
- Le dernier exercice incendie a eu lieu le jeudi 19 juin. Les pompiers sont intervenus en CE2 CM1 CM2 dans le cadre de la formation aux premiers secours. Le thème de cette année était : le massage cardiaque et le défibrillateur.
- Cantine et périscolaire. Pas de remarques particulières.
- Les enseignants souhaitent fermer le compte de la coopérative car les frais de fonctionnement sont trop élevés.
- Le 5 septembre 2026 auront lieu les « 40 ans de l'école ». L'organisation de l'évènement est en cours.
- L'accompagnatrice du transport scolaire a fait valoir son droit à la retraite le 1^{er} juillet dernier.

SOREA présentée par Laëtitia RUIZ.

L'assemblée générale de la SOREA s'est déroulée le 26 juin 2026.

Le chiffre d'affaires s'élève à 16.7 millions d'euros en 2025.

Des projets d'investissements sont en cours :

- Nouveaux locaux.
- Poste source de Valloire.

Versement des dividendes : 1.32 € / actions = environ 70 000 €

Les remises communales prendront fin en 2027.

Une réunion sera organisée en septembre pour définir les modalités.

SEMVAL présentée par Pascal BAUDIN.

Le Conseil d'Administration de la SEMVAL s'est déroulé le 26 juin 2026.

- Nombre de passage est en baisse : - 3.59%
- Nombre de secours : 493
- Fréquentation moyenne à Valmeinier Réservation en légère baisse : 70%
- Chiffre d'affaires en augmentation : + 3.48%
- Journée skieur en augmentation : + 3.14%
- Il y a 143 employés à la SEMVAL durant la saison d'hiver
- Augmentation de 14% des charges cette année à cause des inspections des télésièges.

Travaux prévus :

- Rajout de gazex
- Changement des câbles de télésiège de Plan Palais
- Rétrécissement des câbles des Drozes
- Piste des Lauzes : Ajout de 4 perches

Un audit intrusion informatique a été effectué. Les résultats sont très satisfaisants.

Logements saisonniers : Une discussion est en cours avec STD pour le rachat du DOJO. Cette acquisition permettrait la création de 15 chambres de saisonniers.

*Denis BOUVIER indique que le DOJO devait être racheté pour l'association multisport.
Monsieur le Maire répond qu'il est plus pertinent de faire des logements saisonniers. De plus, l'école n'est pas intéressée pour utiliser le DOJO dans le cadre des activités sportives car cela nécessite un transport. La salle ne répond pas aux exigences minimales d'une salle de sport.*

La retenue collinaire est toujours en projet.

Le projet de la télécabine du Roi est en cours aussi pour un budget de 18 millions d'euros. Le projet est retardé en raison d'un court d'eau qui passe à proximité des travaux.

*Denis BOUVIER indique qu'au début le projet était un débrayable et que maintenant c'est une télécabine. Il s'interroge donc sur la volonté réelle de la SEMVAL de réaliser et de mener à termes ce projet ?
Pascal BAUDIN indique que ce changement de type d'appareil se justifie par de multiples raisons techniques et d'exploitation. Il précise que la SEMVAL travaille sur différents projets et que les obstacles proviennent, à date, des services de l'Etat et non pas de l'exploitant.*

VII QUESTIONS DIVERSES

NEANT

*Denis BOUVIER demande le calendrier pour le marché navettes.
Monsieur le Maire répond qu'un groupe de travail va se réunir prochainement pour travailler à l'élaboration du prochain marché 'navettes ski-bus'.
Denis BOUVIER demande s'il peut en faire partie ?
Monsieur le Maire l'invite à formaliser expressément sa demande.*

VIII INFORMATIONS DIVERSES

Recours contentieux engagé par la SAS Les Chryolles contre la commune.

Sensibilisation organisée par la Société d'Economie Alpestre de la Savoie en lien avec la CCMG, la commune et l'AFP de Valmeinier sur la conduite à tenir avec les chiens de protection à destination des professionnels du tourisme, sur invitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10

Alexandre ALBRIEUX,
Maire




Alice CHARPENTIER,
Secrétaire

